

AI EAL
FR012F
REF. c2



CANADA

Communiqué

N^o. 12

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 21 FÉVRIER 1977

LA RÉPONSE DES GOUVERNEMENTS
AU RAPPORT DE LA CMI SUR LA RÉGULARISATION
ACCUE DES GRANDS LACS

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
MAR 3 1977
LIBRARY / BIBLIOTHEQUE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui que les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis avaient fait connaître leur réponse aux recommandations du rapport de mai 1976 de la Commission mixte internationale, intitulé "Régularisation accrue des Grands lacs". Ce rapport concluait que, puisque les Grands lacs sont déjà naturellement régularisés dans une large mesure, seule une faible réduction de la gamme des niveaux des eaux est indiquée.

En réponse aux recommandations 1 et 2 du rapport, les Gouvernements ont prié la Commission d'entreprendre deux études sur les niveaux des eaux des Grands lacs. Ces demandes sont présentées sous forme de Renvois, en application de l'article IX du Traité sur les eaux limitrophes de 1909. Dans sa première étude, la Commission examinera les possibilités de régulariser le lac Erié de façon limitée conformément au principe de régularisation systématique des Grands lacs. Sa deuxième étude traitera des effets sur les niveaux et les débits du bassin des Grands lacs des dérivations actuelles ou éventuelles à l'intérieur, à partir ou en direction du bassin, de même que de l'importance actuelle de la consommation d'eau dans les Grands lacs et de celle qu'elle prendra vraisemblablement dans l'avenir.

Le second Renvoi demande plus précisément à la Commission d'examiner les effets sur les niveaux et les débits du bassin du programme proposé d'études et de démonstration, autorisé par une loi adoptée en octobre 1976 par les Etats-Unis, en vue d'augmenter le volume d'eau dérivé à Chicago.

Les représentants canadiens ont récemment assisté à une séance d'information exhaustive sur l'état de la planification de ce projet de démonstration. Ils ont alors réitéré l'opposition de longue date du Canada à toute augmentation unilatérale du volume d'eau dérivé du lac Michigan et ont cité la note du 8 octobre 1976 rédigée par le Canada à ce sujet. Ils ont également fait état du préjudice qui pourrait être causé à la navigation. Enfin, ils ont réaffirmé que si les Etats-Unis optaient pour la mise en oeuvre du projet malgré l'opposition du Canada, celui-ci s'attendrait à être entièrement dédommagé des pertes subies par les organismes de production énergétique de l'Ontario et du Québec en raison d'une diminution des débits des chutes Niagara et du fleuve Saint-Laurent.

Les Gouvernements ont aussi adressé à la Commission un Renvoi la priant de porter à leur attention les inefficacités qu'elle pourrait découvrir dans le fonctionnement du réseau de relevé de données techniques sur les Grands lacs, particulièrement en ce qui a trait à la méthodologie des données comparables ainsi qu'au rassemblement et à l'échange de renseignements météorologiques, hydrologiques et hydrauliques.

La Commission a conclu dans son rapport qu'une planification suivie de l'utilisation des terres s'impose si l'on veut protéger les activités présentes et futures le long des rives du bassin contre les effets des niveaux extrêmes des eaux. Le rapport préconise des règlements compatibles en matière d'utilisation des rives et la coordination des études sur l'érosion. Les deux Gouvernements s'accordent à voir dans la planification appropriée de l'utilisation des terres le long des rives la clé d'une réduction des dommages à long terme et formuleront à une date ultérieure leur réponse à la Commission en ce

qui concerne les efforts que déploient les différents paliers de gouvernements, dans l'un et l'autre pays, relativement à la réglementation de l'utilisation des terres et à l'étude de l'érosion des rives.

Il convient de noter dans ce contexte que les Gouvernements du Canada et de l'Ontario accordent déjà une importance particulière à la planification de l'utilisation des terres en vue d'une protection à long terme contre les dommages résultant des niveaux élevés des eaux. Ils ont récemment joint leurs efforts afin d'évaluer les dommages causés récemment aux rives par les effets des tempêtes conjugués à ceux des niveaux élevés des eaux. L'enquête s'est limitée à cette partie du rivage des Grands lacs qui est susceptible d'érosion et qui s'étend de Port Severn sur la baie Georgienne jusqu'à Gananoque à l'extrémité est du lac Ontario. Le rapport produit à la suite de cette enquête préconisait des solutions ne faisant pas appel à des ouvrages, telles le contrôle de l'utilisation des terres par le zonage, et recommandait l'élaboration de règlements compatibles en matière d'utilisation des terres. Le Canada et l'Ontario ont entrepris par la suite la mise en oeuvre d'un programme destiné à l'application de ces recommandations.

La Commission a également recommandé dans son rapport que les Gouvernements améliorent les ouvrages de contrôle de la rivière Sainte-Marie et veillent à faire construire les ouvrages correctifs nécessaires au maintien de la pêche sportive dans la rivière Sainte-Marie. Les Gouvernements reconnaissent qu'il y a lieu de maintenir et d'améliorer les ouvrages de contrôle aménagés dans la rivière Sainte-Marie et sont vivement conscients de la nécessité de maintenir et de protéger la

pêche sportive dans les rapides de la rivière. Une étude sur les ouvrages de contrôle est en cours et, dans le cadre de tout plan de réaménagement hydro-électrique du côté canadien, il sera envisagé de prévoir des mesures de protection de la pêche.

Les Gouvernements reconnaissent qu'il faudrait peut-être envisager, comme le propose le rapport, l'instauration, sous l'égide de la Commission, de nouveaux mécanismes bilatéraux propres à mieux faire comprendre les ressources en eau du réseau des Grands lacs. Ils conviennent aussi de la nécessité de donner au grand public toutes les occasions possibles d'examiner la question et de formuler des commentaires, et de prévoir la participation pleine et entière des Etats et provinces bordant les Grands lacs. Les Gouvernements envisagent pour l'instant les diverses solutions qui s'offrent pour satisfaire à ces besoins et prévoient présenter à brève échéance des recommandations précises à la Commission.

On peut se procurer le texte des lettres formulant les réponses des Gouvernements en s'adressant à la Commission mixte internationale.